

IV – Remise des cartes « ami de la SMLH » aux porte-drapeaux du comité Livry-Clichy

En liaison avec la FNDIRP locale, le comité Livry-Clichy s'est doté de deux nouveaux porte-drapeaux en juillet 2022, Thierry LOUSTAUNAU et Noam SZWARC. Après avoir présenté leurs parcours professionnels et leurs motivations, Arlette MAGNE, présidente de ce comité leur remet la carte « ami de la SMLH » délivrée par l'Amiral COLDEFY, président de la SMLH, en les remerciant de leur mobilisation lors des cérémonies patriotiques.

V – Remise des bourses 2022 dans le cadre du dispositif « L'honneur en action » de la SMLH

En introduction, Michèle BAMEUL souhaite saluer la présence de Maia BRUSSON et de son père Olivier BRUSSON. En raison de son parcours remarquable durant sa scolarité au sein des Maisons d'éducation de la Légion d'honneur, Maia s'est vu décerner la médaille de la SMLH en 2021. De son côté, Olivier BRUSSON a décidé de s'investir dans le cadre du dispositif de l'Honneur en action évoqué ci-dessous.

Michèle BAMEUL rappelle que ce programme de soutien à des jeunes méritants a été initié il y a de nombreuses années par Monique et Maurice CAZES, en liaison avec la section de Neuilly-sur-Seine, représentée ce jour par Renée POMAREDE.

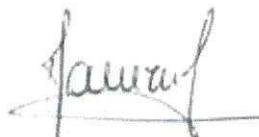
En 2022, six jeunes ont été sélectionnés dont deux poursuivent leurs formations à l'Académie des arts du cirque Fratellini de Saint-Denis (Rayen HERNANDEZ MORA et Jérémy SALAR) et quatre sont ou ont été élèves du lycée privé de l'Assomption de Bondy (Matteo BARTHE, Rim EL HOUARI, Flavie FRANCKE, Owen PONCIN). La remise de la 1^{ère} partie de la bourse de 1.000 € a lieu en présence de leur parrain ou marraine respectif : Jean-Alain STEINFELD, Michèle BAMEUL, Daniel LEMOINE, Olivier BRUSSON et Christine GIRY DUBUISSON, Mouna BALTI n'ayant pu être présente ce jour.

* *
*

Michèle BAMEUL remercie chaleureusement de leur présence Mme Marie-France JOURDAN, vice-présidente de la SMLH, et M. le préfet Jacques WITKOWSKI et les invite à prononcer leur allocution.

Elle souhaite remercier tous ceux qui l'ont accompagnée et soutenue depuis trois ans dans ses missions de présidente de la section ouest, puis de la section de la Seine-Saint-Denis et indique qu'elle continuera à s'investir puisqu'elle reste membre du bureau de la section.

Au terme de cette assemblée générale, elle invite les participants à se joindre à l'apéritif offert par le maire de Neuilly-sur-Marne, puis au déjeuner.



Michèle BAMEUL

Présidente de la section de la Seine-Saint-Denis



**CENTENAIRE DE LA SOCIÉTÉ
DES MEMBRES DE
LA LÉGION D'HONNEUR**
100 ANS AU CŒUR DE LA NATION

Michèle BAMEUL
Présidente
Section de la Seine- Saint -Denis

RAPPORT MORAL et d'ACTIVITES 2022

Au 31 décembre 2022, la section de la Seine-Saint-Denis comportait 180 légionnaires contre 191 l'année précédente.

La diminution des effectifs est imputable aux personnes décédées auxquelles nous avons rendu hommage ainsi qu'aux changements de domicile.

Néanmoins, la section de la Seine-Saint-Denis et particulièrement les membres du bureau, a fait preuve en 2022 d'une activité soutenue et a mené des actions dans une approche solidaire et ouverte sur la société avec l'ambition de placer « La Légion d'Honneur au cœur de la Nation » en ayant à l'esprit la nécessité de tenir compte de l'évolution actuelle de la société et de maintenir le lien social.

Les actions que notre section a décidé de mener ou de poursuivre en 2022 et dont il a été fait état dans les différentes lettres dont vous avez été destinataires, sont au cœur de notre engagement en qualité de légionnaire, membre associé ou ami au sein de la Société des Membres de la Légion d'Honneur créée en 1921 au titre de l'entraide et de la solidarité.

L'année 2022 s'est caractérisée par la **création du comité Montreuil /Bagnolet** à l'initiative de notre ami Daniel LEMOINE qui, à l'instar, des autres présidents de section, s'investit avec dynamisme et conviction.

La section comprend désormais les cinq comités suivants :

Comité d'Aulnay-sous-Bois	: M Raymond CASAL, président.
Comité de Livry-Clichy	: Mme Arlette MAGNE, présidente.
Comité de Montreuil/Bagnolet	: M Daniel LEMOINE
Comité de Neuilly-Plaisance, Neuilly-sur-Marne et Noisy-le-Grand	: Mme Marie-Rose DERANGER
Comité du Raincy	: M Jean-Alain STEINFELD

LE DEVOIR DE MEMOIRE ET LA TRANSMISSION DES VALEURS AUPRES DE LA JEUNESSE.

Outre la participation de chacun d'entre nous aux cérémonies patriotiques organisées tant par la préfecture et qui, sauf cas particuliers, se déroulent au monument aux Morts de Bobigny sur l'esplanade Jean Moulin, qu'au niveau des communes constitutives des cinq comités, la section de la Seine-Saint-Denis de la SMLH a, en 2022, pu être représentée à l'occasion d'événements significatifs organisés pour la première fois dont la pérennisation est engagée pour certains.

Notre attachement au devoir de mémoire et à la transmission des valeurs de la Légion d'Honneur à destination particulièrement de la jeunesse nous rend, d'une part sensible à la participation des présidents de comités et de membres du bureau et, d'autre part, nous confirme dans la volonté qui nous anime d'être visibles au cœur de la Nation.

Quelques exemples pour illustrer ce propos :

1° La journée du 11 juin 2022 organisée par la FNDIRP en Normandie, à Colleville, Bénouville et Granville avec la participation d'une cinquantaine de ses membres, de la municipalité de Livry-Gargan et notamment d'élèves encadrés par leurs professeurs qui ont découvert ces lieux de mémoire de la seconde guerre mondiale.

2° La rencontre le 18 octobre 2022 entre M Jean VILLERET, à l'occasion de son centième anniversaire, commandeur de la Légion d'Honneur, ancien résistant et déporté (« Nuit et Brouillard ») , président de la Fédération Nationale des Déportés et Internés Résistants et Patriotes, avec 300 élèves de classes primaires de Livry-Gargan en présence de la municipalité et de l'inspecteur de l'éducation nationale.

3° La participation aux obsèques (avec pose d'une plaque funéraire) de M Sylla GUICHE dit Christian entré en résistance en 1943 au FTPF-FFI. Figure de la résistance il intervenait dans les établissements scolaires dont le lycée de Villemomble dans le cadre de la préparation du Concours National de la Résistance.

4° La section de la Seine-Saint-Denis a été invitée aux commémorations du 14 juillet et du 15 juillet en hommage aux Justes de France à Palavas les Flots dans l'Hérault : de nombreux enfants juifs furent pris en charge par la colonie de Sabine ZLATIN. Certains trouveront refuge à la colonie d'Izieu.

5° La participation aux différentes commémorations de la Libération de Paris le jeudi 25 août 2022.

6° La participation à la commémoration aux fusillés de Chateaubriand, clairière des 27 fusillés Parc des Beaumonts à Montreuil.

7° La participation les 11 novembre 2022 (11h) d'une part, Place de l'Étoile-Arc de Triomphe, à la Commémoration Nationale en Hommage aux Morts pour la France tombés au champ d'honneur présidée par le chef de l'État et, d'autre part, au Cimetière du Père Lachaise, à la cérémonie d'Hommage aux soldats tombés sur le sol français pour la défense de nos Libertés.

Enfin, nous avons eu le plaisir d'accueillir et de féliciter **trois porte-drapeaux** pour les comités de Livry-Gargan/ Clichy-sous-Bois et celui de Neuilly-Plaisance, Neuilly-sur-Marne et Noisy-le-Grand. Pour deux d'entre eux, **M Thierry LOUSTAUNAU** et **M Noam SZWARC**, la SLMH leur a accordé, sur notre demande, la qualité d'AMI qui leur sera notifiée officiellement à l'occasion de notre assemblée de section de ce jour.

Quant au troisième porte-drapeau, **M Renaud ROUVIER** est âgé de 18 ans et nous a été recommandé par le comité de la Seyne/Six Fours/Saint Mandrier (Var). Il a officié depuis plusieurs années et est venu, sur Noisy-le-Grand, poursuivre ses études.

ENGAGEMENTS AU TITRE DE L'ENTRAIDE ET DE LA SOLIARITE

Demeurer attentif à la situation des autres qu'il s'agisse de sociétaires ou de connaissances et amis extérieurs à la SLMH, constitue une priorité : rompre avec la solitude qui peut s'installer du fait de l'âge, de l'état de santé, d'un handicap ou d'un environnement défavorable.

Le rôle de chacun d'entre nous et particulièrement des présidents des cinq comités de section est à souligner pour maintenir le lien social et être à l'écoute des besoins des familles dont les situations financières sont dégradées : en 2022, la section de la Seine-Saint-Denis a saisi à trois reprises la commission d'entraide et solidarité qui, après examen des dossiers constitués, a attribué une aide exceptionnelle qui fut appréciée.

ENGAGEMENTS AU TITRE DE L'HONNEUR EN ACTION

1) Le soutien à l'apprentissage et à la formation professionnelle :

A l'instar d'une cinquantaine de sections, sous l'impulsion de la SMLH et grâce à FORMAPOSTE (centre de formation de la Poste), a été mis en place pour la première fois le Prix de l'Apprentissage en Seine-Saint-Denis. Quatre lauréats ayant choisi de devenir facteur ont été, à l'issue de leur formation, sélectionnés et mis à l'honneur lors d'une cérémonie dans les locaux de la SMLH le 14 novembre. Un d'entre eux a eu le privilège de participer au Prix National de l'Apprentissage qui s'est tenu le 3 décembre au Palais des Papes en Avignon.

Au préalable, avec M Jean-Marie Lucas, délégué général de la SMLH, j'avais eu l'occasion de présenter aux stagiaires de l'Île de France, ce que recouvrait l'engagement des sociétaires en Seine-Saint-Denis.

Cette action qui participe à la valorisation de l'apprentissage sera pérennisée.

2) Le soutien aux jeunes méritants représentatifs des valeurs de la Légion d'Honneur qui s'inscrivent dans un projet professionnel ou d'études supérieures auxquels sont attribués **un diplôme et une bourse** de la Légion d'Honneur d'un montant de 1000 €. Le mentorat mis en place a pour but de leur permettre par l'expérience personnelle, l'expérience professionnelle, l'écoute et les conseils de leurs marraines et parrains, d'avoir confiance en eux et de pouvoir s'épanouir pleinement.

La seconde partie de notre rencontre est consacrée à la cérémonie de remise des Bourses de la Légion d'Honneur 2022 : Six lauréats issus respectivement de l'Académie des Arts du Cirque Valérie Fratellini à Saint Denis et du lycée privé Assomption à Bondy ont été sélectionnés par un jury seront mis à l'honneur ainsi que les marraines et parrains qui ont accepté cet engagement.

Je rappelle que cette action a été menée depuis dix ans à l'initiative de la section de Neuilly-sur-Seine dont la collaboration étroite et l'aide nous ont été précieuses.

La section a participé également au Colloque organisée au Collège de France dans le cadre du Centenaire de la SMLH ainsi qu'aux différentes réflexions menées par le Siège sur les actions susceptibles d'être engagées à destination de jeunes connaissant des difficultés d'intégration. (projet d'un campus estival)

En vous remerciant de votre confiance, le présent rapport moral et d'activités de la section (qui ne prétend pas être exhaustif) est soumis à votre approbation.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du 1^{er} avril 2023

RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE 2022

-:-:-:-:-

L'exercice comptable 2022 illustre la reprise normale des activités de la section après deux années très contraintes liées à la situation sanitaire. Les éléments financiers se présentent comme suit :

Solde comptable

Il s'établit à 14.320,40 € au 31/12/2022, ce qui correspond à une situation financière positive, permettant d'envisager sereinement la poursuite de nos actions en 2023.

Recettes

Elles s'élèvent à 13.574,80 € et se répartissent entre :

- les allocations versées par le siège, soit 1.658 €, calculées sur la base du nombre de sociétaires de la section,
- le retour de dons reçus du siège, soit 3.106,80 €
- le versement par le siège de deux allocations de solidarité pour un total de 6.000 €, décidées après examen par la commission nationale d'entraide. Les dossiers établis par la section ont concerné la famille d'un sociétaire décédé et une famille extérieure à la SMLH mais liée au comité Livry-Clichy, toutes deux connaissant de graves difficultés,
- les subventions et produits s'inscrivant dans le dispositif « l'Honneur en action » et correspondant au versement de bourses, pour un montant de 2.810 €

Dépenses

D'un montant de 18.739,41 €, elles comprennent :

- 10.871,35 € versés au titre des bourses 2021 et 2022 du dispositif « l'Honneur en action ». En effet, les contraintes liées à la crise sanitaire ont malheureusement décalé une partie des versements
- Le versement des deux allocations d'entraide aux familles évoquées ci-dessus
- Des dépenses de prestige de l'ordre, notamment lors des cérémonies patriotiques pour un total de 604,59 €
- Des dépenses de fonctionnement de la section, soit 1.263,47 € dont 405,30 € relevant de l'organisation par correspondance de l'assemblée générale du 13/12/2021.

Michèle BAMEUL
Présidente

Arlette MAGNE
Trésorière

INTITULES	TOTAUX
SOLDE COMPTABLE AU 31/12/ 2021	19 485,01 €
<u>RECETTES</u>	
B.1 Allocations semestrielles, exceptionnelles recues de la section	1 658,00 €
B.2 Allocations de solidarité reçues de la section	6 000,00 €
B.31 Produits des manifestations au profit des seuls sociétaires	
B.32 Produits des manifestations au profit des personnes extérieures à la SMLH	
B.4 Dons reçus directement	
B.41 Dons reçus du siège	3 106,80 €
B.5 Cotisations	
B.6 Abonnements Cohorte	
B.7 Subventions des collectivités locales	
B.8 Contributions volontaires	
B.9 Produits des assemblées et réunions	
B.10 Virements Internes	
B.11 Ventes diverses	
B.12 Produits de l'Honneur en Action	2 810,00 €
TOTAL DES RECETTES ANNEE 2022	13 574,80 €
<u>DEPENSES</u>	
C.1 Frais de fonctionnement	858,17 €
C.21 Entraide au profit des seuls sociétaires	3 000,00 €
C.22 Solidarité au profit des personnes extérieures à la SMLH	3 000,00 €
C.31 Dépenses des manifestations au profit des seuls sociétaires	
C.32 Dépenses des manifestations au profit des personnes extérieures à la SMLH	
C.4 Dons reversés au siège	
C.5 Cotisations reversées au siège	
C.6 Abonnements Cohorte reversés au siège	
C.71 Prestige de l'Ordre au profit des seuls sociétaires	150,00 €
C.72 Prestige de l'Ordre au profit des personnes extérieures à la SMLH	454,59 €
C.8 Achats matériel et petits mobiliers	
C.9 Frais d'assemblée générale, assemblée locale et réunions	405,30 €
C.10 Virements Internes	
C.11 Achats divers	
C.12 Dépenses de l'Honneur en Action	10 871,35 €
C.13 Allocations et dons versés aux comités	
TOTAL DES DEPENSES ANNEE 2022	18 739,41 €
<u>SOLDE BANCAIRE REEL</u>	
D.1 Espèces (copie inventaire physique à fournir)	0,00 €
D.2 Bred Banque Populaire (copie dernier extrait de compte à fournir)	14 320,40 €
SOLDE BANCAIRE THEORIQUE AU 31/12/ 2022	14 320,40 €
<u>ELEMENTS DIFFERES</u>	
E.1 Dépenses non encore débitées du compte Bred	0,00 €
E.2 Recettes non encore créditées au compte Bred	0,00 €
SOLDE COMPTABLE AU 31/12/ 2022	14 320,40 €